

PARCOURSUP 2017-2018

La Plateforme internet d'accès à l'enseignement
supérieur français.

.Plan de la présentation

I- Parcoursup: Le calendrier de la procédure d'admission 2017-2018 pour les lycéens

–Etape I

–Etape II

–La Procédure complémentaire.

II- Parcoursup: zoom sur les vœux

III- Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

IV- L'assistance à l'utilisation de Parcoursup mise en place pour les lycéens et les familles

I- Parcoursup: Le calendrier de la procédure d'admission 2017- 2018 pour les lycéens

ETAPE 1 : INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX SUR PARCOURSUP
(15/01/2018 au 31/03/2018)

A. Le 15 janvier 2018

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : des tutoriels vous permettent de vous familiariser avec son fonctionnement.

B. Du 22/01/2018 au 13/03/2018

Inscription et création du dossier Parcoursup

Pour le bon déroulement de la procédure :

- saisissez une adresse mail valide et régulièrement consultée
- téléchargez l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile

Les adresses mail des parents d'élèves peuvent être renseignées pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure

ETAPE 1 ; INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX SUR PARCOURSUP (15/01/2018 au 31/03/2018) suite...

Consultation des caractéristiques de chaque formation :

Contenus des enseignements, attendus, taux de passage en 2ème année, débouchés, etc.

Saisie des vœux :

10 vœux maximum sans les classer.

Attention : Avant de confirmer les vœux, vous devrez, sur la plateforme, exprimer vos préférences dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission

Aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 13 mars (clôture à 18 h)

ETAPE 1 ; INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX SUR PARCOURSUP (15/01/2018 au 31/03/2018) Fin

C. Jusqu'au 31 mars 2018

Un délai supplémentaire vous est accordé pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux.

Finalisation du dossier :

Eléments à saisir en ligne, en particulier **le projet de formation motivé pour chaque formation choisie** et déposer d'éventuels documents demandés sur la plateforme.

Confirmation de chaque vœu une fois le dossier complet :

un vœu non confirmé avant le 31 mars n'est pas pris en compte. Attention, après le 31 mars, vous ne pourrez plus modifier les éléments de votre dossier.

ETAPE II PROPOSITIONS D'ADMISSION ET RÉPONSES DES LYCÉENS (du 22 mai au 21 septembre 2018)

Réception et acceptation des propositions d'admission:

vous prenez connaissance des décisions des établissements et répondez aux propositions d'admission qui vous sont faites dans le délai imparti.

A noter : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat (décompte des délais suspendu).

Vous pouvez toutefois accepter ou renoncer à des propositions en cours si vous le souhaitez.

PHASE COMPLÉMENTAIRE (À partir du 26 juin 2018)

Ouverture de la phase complémentaire pour les lycéens sans proposition d'admission

Début juillet

A noter : Après les résultats du baccalauréat, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers qui n'ont reçu aucune proposition d'admission. Elle leur fait, autant que faire se peut, des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pendant l'été,

vous effectuez votre inscription administrative dans votre établissement d'accueil. Veillez à respecter les dates limites d'inscription.

FIN DE LA PROCEDURE 21 septembre 2018

II Parcoursup: zoom sur les vœux

Quelles informations disponibles pour faire ses vœux?

Sur Parcoursup, à partir du 22 janvier les informations suivantes seront accessibles :

- les contenus et l'organisation des enseignements
- les attendus de la formation
- Les éléments pris en compte par l'établissement d'accueil pour l'examen du dossier
- Le taux de passage en deuxième année, le taux de réussite au diplôme, le taux d'insertion professionnelle (lorsque ces données sont disponibles)
- Les différentes possibilités de poursuite d'études de la formation, les métiers auxquels conduit la formation, etc.
- les capacités d'accueil en 2018 ainsi que le nombre de candidats et le nombre d'admis en 2017

II Parcoursup : zoom sur les vœux, un point sur les attendus

La nouvelle plateforme nationale Parcoursup informe les lycéens sur les caractéristiques des formations et en particulier sur les connaissances et compétences attendues à l'entrée de chaque formation

Les attendus :

- Les attendus sont les connaissances et les compétences à priori nécessaires à la réussite en première année.
- Ils sont affichés pour chaque formation.
- Pour une même formation, les attendus sont définis au niveau national
- Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque établissement.
- **Importants dans le cas des filières dites « en tension »**

II Parcoursup: zoom sur que les vœux

Qu'est ce qu'un vœu ?

Un vœu est le choix d'une formation dispensée par un établissement.

Les règles à connaître :

- Les lycéens peuvent formuler de **1 à 10 vœux** pour des formations sous statut d'étudiant (pour des formations **sous statut d'apprenti**, ils peuvent également formuler jusqu'à **10 vœux supplémentaires** et indépendants des vœux sous statut étudiant)
- Les vœux peuvent porter sur tous les types de formations, **sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) **ou non sélectives** (licences, Paces) sur l'ensemble du territoire*
- Les vœux peuvent concerner des formations dispensées à distance
- Les vœux doivent être **réfléchis et motivés** : la saisie de la motivation pour chaque formation demandée est obligatoire et réalisée sur la plateforme dans la rubrique «projet de formation motivé»

II Parcoursup: zoom sur les vœux

Possibilité d'effectuer des vœux multiples :

Qu'est-ce qu'un vœu multiple ?

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi **un ensemble** de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.
- **Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux**: chacun d'entre eux correspond à une formation dans un établissement donné.
- À l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer.
- Le vœu multiple permet d'élargir les possibilités de choix des lycéens: **il compte pour un seul vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- La demande d'une CPGE d'un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu.

II Parcoursup: zoom sur les voeux

Au total, le lycéen peut formuler :

- **de 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non);
- **Possibilité de 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples** de BTS, DUT, CPGE, licences et Paces (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et Paces Île-de-France)
- **+ 10 voeux en apprentissage indépendants des**

III Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

A partir du 22 mai

Comment le lycéen est-il informé lorsqu'il reçoit une proposition ?

Une alerte est envoyée :

- sur son portable, via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup
- Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus, lorsque leur adresse mail a été renseignée.

III Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

Quelles réponses vont s'afficher ?

- Pour une formation sélective (STS, IUT, CPGE, écoles, etc.)

- Oui (proposition d'admission)

- En attente d'une place

- Non

- Pour une formation non-sélective (licence)

- Oui (proposition d'admission)

- Oui-si (proposition d'admission)

III Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

Comment répondre aux propositions d'admission ?

Le lycéen peut formuler deux réponses à chacune des propositions qui lui sont faites :

• «Oui, j'accepte la proposition d'admission».

• **IMPORTANT** : Si je souhaite conserver un ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon tous mes vœux en attente seront supprimés.

• **Conséquence**: cette action supprime instantanément les autres propositions d'admission qui lui ont été faites, à l'exception des vœux en attente pour lesquels il indique vouloir encore concourir.

• «Non, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite»

• **Conséquence**: cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle il a renoncé. La place est libérée pour un autre lycéen.

III Les réponses des lycéens aux établissements du supérieur

Quels délais pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

- 7 jours du 22 mai au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août

A noter : faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre lycéen

Les plus à savoir

- Possibilité d'effectuer une année de césure
- Une aide spécifique pouvant aller jusqu'à 1000 euros pourra être attribuée à l'étudiant en fonction de son projet de formation et de vie étudiante, ainsi que sur les dépenses qu'il devra faire pour réussir sa rentrée. Cette aide pourra être demandée au Crous par procédure simplifiée (soit sans passage devant l'assistance sociale) et la détermination du montant selon l'appréciation d'une commission d'attribution.

IV L'assistance à l'utilisation de Parcoursup mise en place pour les lycéens et les familles

A partir du 15 janvier ou du 22 janvier dans PARCOUSUP découverte du fonctionnement de la plateforme

• **La rubrique «Des tutos vidéos»:** une série de vidéos pour comprendre les points clés du fonctionnement de Parcoursup.

•

• **La rubrique «Questions fréquentes»,** cette FAQ regroupe l'ensemble des questions pratiques les plus posées par les utilisateurs. Elle sera enrichie régulièrement en fonction des questions posées.

• **Un formulaire «Contact»** est disponible depuis la session du lycéen sur la plateforme pour envoyer un message au service d'information et d'orientation (SAIO) de son académie et poser des questions sur son dossier personnel PARCOUSUP en cas de problème

IV L'assistance à l'utilisation de Parcoursup mise en place pour les lycéens et les familles

• Les comptes Twitter et Facebook de Parcoursup (accessibles notamment depuis la page d'accueil) pour rester informé et ne pas manquer les étapes clés de la procédure

• www.Terminales2017-2018.fr : toujours accessible depuis Parcoursup pour aider à l'élaboration de son projet d'orientation

• www.monorientationligne.fr proposé par l'ONISEP

• Le numéro vert 0800 400 070 (appel gratuit) de 10h à 16h du lundi au vendredi pour échanger avec un conseiller et poser des questions.

FIN

Merci pour votre attention.